

# VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

DELIBERATION N° 2020/03/11

L'an deux mille vingt, le cinq Mars à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-sept Février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie-TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – Mr LEMKHAYER (arrivé à 18 h 30), Adjoint - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence - TEILLET Jean-François MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette – BEGASSAT Jean-Claude.

**Etaient représentés** : Mrs et Mmes LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal (jusqu'à 18 h 30) - LESEC Jean-Louis – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – DELAVAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs SEBA Hakim – DEBOIS Anne-Marie (jusqu'à 18 h 30) – JACQUET Roger – PROGIN Nicole ROBERT Marinette – ROUSSEAU Eva – BEGASSAT Jean-Claude.

**Etaient absents** : Mme et Mrs MILLOT MAYSOUNAVE Olivier – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHA Moustapha  
**Secrétaire de séance** : Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 19 puis 20 (à partir de 18 h 30) Procurations : 7 puis 6 (à partir de 18 h 30)  
Absents : 3 Votants : 26

## BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2020. Par ailleurs, le débat d'orientations budgétaires (DOB) présenté le 13 février dernier a posé les bases à partir desquelles le budget primitif 2020 a pu être finalisé.

Les résultats d'exercice constaté dans le compte administratif 2019 présenté lors de cette réunion du Conseil municipal permettent la reprise des résultats de clôture dans la présentation du BP 2020.

Le budget primitif 2020 reprend les éléments inscrits dans le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) établi depuis 2018 ; certains projets et chiffrages ont été révisés pour l'année budgétaire ainsi que pour les 2 ans à venir (2021-2022). Pour le BP 2020, le montant global des investissements du PPI s'élève à 2,853 M€.

Le budget primitif global 2020 s'élève à 13 566 244,74 € alors qu'il était de 13 583 890,83 € pour le budget primitif de l'exercice précédent (légère baisse de - 0,13%).

Pour chaque section du BP 2020, et afin de tenir compte des éléments financiers connus à ce stade de l'année, les propositions de crédits à inscrire sont comparées avec celles votées au budget primitif 2019.

### 1. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement 2020 s'équilibre pour un montant de 9 399 944,74 € en incluant le report des restes à réaliser (RAR) 2019 pour 16 002,73 €. Le fonctionnement progresse globalement de + 3,25% par rapport aux prévisions 2019 qui s'élevaient à 9 104 131,83 € incluant le report des RAR 2018 (dépenses : 17 092,87 €).

Les prévisions de 2020 par rapport aux prévisions du BP 2019 présentent les évolutions suivantes :

#### 1.1. Recettes

- **Chapitre 70-Produits des services du domaine et ventes diverses** : en hausse de 2,09% soit 859 523,00 € contre 841 944,00 € inscrits en 2019 ;
- **Chapitre 73-Impôts et taxes** : hausse de 3,71%, soit 5 521 672 € contre 5 324 388 € inscrits en 2019. Ce poste budgétaire comprend principalement le produit de la fiscalité locale : la Taxe d'Habitation (TH), les Taxes Foncières sur les propriétés Bâties (TFB), les Taxes Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Comme au BP 2019, aucune variation n'a été envisagée sur les taux des quatre taxes locales (fixés depuis 2015) auxquels sont assujettis les ménages florentais afin de ne pas accentuer la pression fiscale et grever le pouvoir d'achat de ces derniers.

La hausse exceptionnelle de + 55,50 % sur le produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) attendue en 2020, correspond à un recouvrement de taxe 2019 s'élevant à 69 215 € qui se cumulera avec celle à percevoir en 2020 ; soit un montant final de 194 376 € inscrit au BP.

- **Chapitre 74-Dotations, subventions et participations** : une très faible hausse (+ 0,35%) est prévue, soit 2 298 092 € contre 2 290 099 € inscrits en 2019.

En tenant compte des informations de la loi de finances 2020 qui indiquent une certaine stabilité sur les dotations de l'État, il est proposé par prudence de reconduire les montants 2019 de la dotation forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

- La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 53% des recettes de ce chapitre. Son montant de 1,23 million d'€ est évalué à la baisse de - 2,38% pour tenir compte de la diminution de la population de la Commune constatée en 2020 (- 1,52%) avec 6 639 habitants contre 6 745 en 2019 ;
  - La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est évaluée à 372 000 € pour 2020, soit +0,95% par rapport à l'estimatif 2019 de 368 500 € ;
  - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est estimée à 53 000 € contre 60 000 € au BP 2019, afin de tenir compte de la baisse du montant finalement attribué en 2019 (56 141 €).
- **Chapitre 75-Autres produits de gestion courante** : l'enveloppe connaît une baisse de 9,84%, soit 59 298 € contre 65 768 € inscrits en 2019 qui s'explique d'une part au vu du réalisé 2019 s'élevant à 60 900,68 € et d'autre part à une diminution des recettes de loyers (- 2 000 €) dans l'hypothèse de la cession de la boulangerie du Breuil au cours de l'exercice.
  - **Chapitre 77-Produits exceptionnels** : baisse de 35,82%, soit 1 885,00 € contre 2 937,00 € inscrits en 2019. Il convient de préciser que sur ce chapitre, une grande variation peut être constatée d'un exercice à l'autre, du fait de la réalisation de cessions de biens immobilisés dont la prévision est tout d'abord inscrite en recettes de la section d'investissement (compte 024) -*Chapitre 2-1*-
  - **Chapitre 013-Atténuation de charges** : ce poste budgétaire concerne principalement les remboursements de charges de personnel dans le cadre du contrat d'assurance statutaire couvrant les arrêts maladie de longue durée. L'inscription 2020 reste stable par rapport à 2019 avec un montant prévisionnel de 61 110,14 €.
  - **Article R002 -Résultat de fonctionnement reporté** : la reprise de l'excédent de clôture 2019 pour un montant de 591 720,60 € est en hausse de +15,80 % par rapport à l'année précédente (510 970,83 €).

## 1.2 Dépenses

- **Chapitre 011-Charges à caractère général** : les crédits 2020 augmentent de 4,33%, soit 1 810 359,73 € (dont 16 002,73 € de RAR) contre 1 735 234,87 € inscrits en 2019. Voici quelques éléments de précisions :
  - Compte 605 - Enfouissement des réseaux de télécommunications : 4 500 € pour l'Impasse des Gironnais et HLM du Breuil ;
  - Compte 6068- autres matières et fournitures : Dotation pour divers services pour 8 000 €, prévision de travaux en régie par les STM pour :
    - La réfection de la porte d'accès et peinture à l'Accueil ado (60632 = 6 000 € et 6068 = 6 000 €), soit 12 000 €
    - À la Médiathèque : peinture des murs de la section jeunesse : 3 000 €
  - Compte 611 -contrats de prestations de services : intégration pour la 1ère année du contrat avec l'éditeur de logiciels Technocarte pour le Kiosque « famille », soit 3 310 € ;
  - 6135 -locations mobilières : redevance de location des fourreaux ORANGE pour le passage de la fibre optique de la vidéoprotection : 3 910 € ;
  - 615221 -entretien et réparation des bâtiments publics :
    - Médiathèque : démoussage du toit pour 12 000 €
    - Centre Aragon : maintenance de la couverture pour 3 000 €
    - Gymnase Serge Faure : réfection de la peinture dans la salle de musculation pour 5 500 € et réfection peinture du hall d'entrée pour 3 300 €
  - 61558 -entretien et réparation / autres matériels :
    - Une dotation globale de 10 000 € pour la réparation des engins du CTM, notamment la nacelle ;
    - Gymnase Serge Faure : révision de la table de marque pour 500 € ;
  - 6156-maintenance : plusieurs nouveaux contrats s'ajoutent en 2020
    - Police Municipale : maintenance du système de vidéoprotection pour 3 890 €,
    - Médiathèque : contrat pour les portes automatiques : 511 €,
    - Kiosque « famille » : contrat Technocarte pour 1 320 € ;

- 6184 -formation dotation annuelle inscrite pour 25 300 € (+ 5 000 € par rapport au BP 2019). En effet, une nouvelle procédure d'établissement du plan de formation directement en lien avec les entretiens professionnels de fin d'année permet de prioriser les besoins et d'inclure tous les agents communaux dans la démarche de progression des compétences.

- **Chapitre 012-Charges de personnel** : Il convient de constater une certaine stabilisation de ce poste budgétaire amorcé depuis 2016 et exécuté jusqu'en 2019 comme suit :

Année	Évolution BP	Budget primitif	Évolution CA	Compte administratif
2015		5 525 482,00 €		5 525 813,42 €
2016	+1,50 %	5 608 540,00 €	-1,24 %	5 457 172,90 €
2017	-0,30 %	5 591 659,00 €	+0,85 %	5 503 794,31 €
2018	-0,09%	5 586 486,00 €	+0,86 %	5 551 135,77 €
2019	+1,01%	5 642 944,00 €	+1,01 %	5 607 150,82 €

L'effectif retenu pour le budget 2020 est de 127 agents titulaires ou stagiaires et 3 agents en CDI et 1 service civique.

4 agents ont déjà fait valoir leur droit à la retraite pour 2020 et 1 est susceptible de s'ajouter à cette liste dans le courant de l'année. Par prudence un remplacement de ces personnes est prévu dans le budget, sous réserve des décisions à venir.

Les crédits affectés aux rémunérations progressent de + 1,81 % par rapport à 2019, soit + 102 191 €.

- Les principales variantes liées à la réglementation sont les suivantes :
  - Application du Protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) aux agents sur l'échelle C1, aux agents de maîtrise : + 14 565 €
  - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) augmente la masse salariale : + 30 504 €
  - L'organisation des élections communales : + 6 281 €
  - Les cotisations patronales restent stables.
- Les autres variantes proviennent de décisions communales déjà prises :
  - Le remplacement limité des départs et la réorganisation des services limitent l'impact des mouvements de personnel : + 14 413 €
  - Le recrutement d'un service civique à l'Accueil Ado : + 1 402 €
  - Le recrutement de 2 ASVP à mi-temps pour renforcer la Police Municipale : + 23 475 €

Il est à noter que le remboursement des personnels mis à disposition (Mission Locale, PETER, St Florent Culture et CCAS) ramène l'écart à + 1,69 %, soit + 90 641 €.

- **Chapitre 014-Atténuations de produits** : la contribution au Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) est évaluée en hausse de + 3,03%, soit 136 000 € contre 132 000 € inscrits en 2019 avec une réalisation au compte administratif de 133 182 €.
- **Chapitre 65-Autres charges de gestion courante** : l'enveloppe englobe les indemnités des élus, les contributions versées aux organismes auxquels adhère la Commune, la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la contribution financière au service Incendie (SDIS 18) ainsi que les subventions accordées aux associations. Le montant 2020 s'élève à 700 313 € contre 650 390 € inscrits en 2019. L'écart de + 50 K€ correspond principalement aux dépenses suivantes :
  - Indemnités, cotisations sociales et formation des élus : + 33 000 € ; pour prendre en compte l'éventuelle réévaluation du taux des indemnités versées aux nouveaux élus installés après les élections de mars 2020 ;
  - Subvention à verser au CCAS : 49 000 € contre 27 500 € en 2019, soit +21 500 € (+78,18%) du fait de la réintégration des charges de personnel pour l'agent de l'épicerie solidaire ;
  - Les subventions de fonctionnement à verser aux associations (c/6574) s'élèvent à un montant total de 207 294 € contre 201 864,00 € en 2019 ;
  - Les contributions au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher s'élèvent à 51 510 €, en légère baisse car certaines parts sont calculées à partir des données démographiques ;
  - À noter que la contribution 2020 à verser au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours du Cher reste stable : 284 060 € contre 284 880 € en 2019.
- **Chapitre 66-Charges financières** : la prévision 2020 équivaut à la même charge que celle constatée en début de mandat au Compte Administratif 2014 (113 768,43 €). Les crédits 2020 représentent

113 522 €, en hausse de 8,97% par rapport à 2019. Les charges en intérêts de la dette correspondent d'une part à la réalisation de nouveaux emprunts (dont 4 122 600 € de contrat pluriannuel 2017/2019), et d'autre part au niveau très faible des taux d'intérêts. De plus, entre 2014 et 2019, des contrats arrivant à terme ont permis à la Commune de conserver auprès des banques une capacité à recourir à l'emprunt tout en conservant une situation financière saine.

- **Chapitre 67-Charges exceptionnelles** : évaluées à 9 200 € contre 6 000 € en 2019. Un montant de 1 500 € est inscrit en 2020 (article 6745) pour contribuer à l'organisation de manifestations périodiques ou exceptionnelles proposées par les associations florentaises « Le Comité de Jumelage », « Les Saint Florent », « Jeunesse Arc en ciel » ;
- **Chapitre 68-Dotations aux amortissements** : en hausse de 5,52% soit 312 740 € contre 296 386 € inscrits en 2019, les dotations aux amortissements constatent l'évolution des équipements acquis par la Commune et permettent de dégager une épargne future pour leur renouvellement ;
- **Compte 022-Dépenses imprévues** : la dotation est portée à 21 561,01 € contre 22 985,18 € inscrits en 2019, afin de faire face aux aléas en cours d'année ;
- **Compte 023-Virement à la section d'investissement** : Cette part comprise dans l'autofinancement est inscrite au BP 2020 pour 539 232 €, soit un effort de + 4,91 % par rapport à 2019. Son montant correspond au montage suivant :
  - Une part obligatoire de 46 379 € permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital après déduction des recettes d'investissement de FCTVA, taxe d'aménagement et amortissements des immobilisations ;
  - Un prélèvement complémentaire concrétisant l'effort d'épargne de la Commune pour 492 853 € contre 432 390,78 € pour le BP 2019.

## 2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 4 166 300 €, en incluant les restes à réaliser 2019 reportés sur 2020. L'investissement est globalement en baisse de 7% par rapport au total des prévisions 2019 qui s'élevait à 4 479 759 €.

### 2.1. Recettes

- **Compte 024-Produits des cessions d'immobilisations** : un montant de 227 845,47 € est inscrit en prévision des cessions de biens immobilisés tels que :
  - Cession de terrains avenue Henri Massicot : 62 301 €,
  - Pavillon 14 rue Charles Migraine : 81 000 €
  - Boulangerie du Breuil : 69 300 €
  - Titres de participations (1 000 parts) détenus depuis 1992 auprès de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Vierzon (SEMVE) : 15 244,47 €

Pour mémoire, au BP 2019, les produits de cessions s'élevaient à 63 137 €.

- **Chapitre 10-Dotations, fonds et réserves** :
  - L'excédent antérieur capitalisé inscrit à l'article 1068 pour 350 000 € est augmenté de 20 000 € par rapport à la capitalisation votée en 2019 (330 000 €), son montant déjà évalué au débat d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal du 13 février 2020, a reçu un avis favorable lors de la Commission des finances du 25 février 2020 ;
  - Le FCTVA 2020 est inscrit pour 190 000 € ;
  - La Taxe d'Aménagement (TAM) est évaluée pour 50 000 € ;
- **Chapitre 13-Subventions d'investissement** : Au-delà des 378 590 € revenant aux restes à réaliser (RAR) 2019, il y a lieu d'inscrire de nouveaux crédits pour un total de 778 272 € dont 672 900 € correspondant aux subventions complémentaires pour l'AP n° 11 « restructuration du groupe scolaire Dézelot ».

Pour les nouveaux projets de travaux 2020, une inscription de subvention d'équipement (DETR) d'un montant de 88 554 € calculée sur le montant des travaux hors taxes se répartit comme suit :

- Travaux au restaurant scolaire : DETR évaluée au taux de 50%, soit 18 408 €,
- Travaux de VRD rue de Berry : DETR évaluée au taux de 35%, soit 49 146 €,
- Travaux de VRD impasse des Gironnais : DETR évaluée au taux de 35%, soit 21 000 €.

- **Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées** : Après la réalisation de 2 160 600 € correspondant à la dernière tranche de l'emprunt pluriannuel contracté pour la période 2017-2019, un emprunt évalué au maximum à 250 000 € est inscrit pour l'équilibre du Budget Primitif 2020.
- Il convient d'ajouter la reprise exceptionnelle d'un résultat de clôture 2019 excédentaire. Pour 2020, le montant à inscrire à l'article R001 « solde d'exécution positif reporté » est de 1 081 620,53 € ; pour mémoire, en 2019 la reprise également excédentaire avait été inscrite au budget pour 72 012,22 €.

## 2.2. Dépenses

**Dépenses d'équipement** : les nouvelles propositions sont inscrites pour un total de 2 853 845 € contre 3 426 627,00 € pour 2019.

Ce montant tient compte des crédits de paiements des Autorisations de Programme n°6 « ZAC du Bois d'argent » (350 000 €) et n°11 « restructuration du groupe scolaire Dézelot » (1,52 million d'€), soit un montant total de 1,87 million d'€.

Le solde de 983 845 € correspond d'une part à une subvention (article 20421) pour l'association l'Union Sportive Florentaise d'un montant de 1 065 € (aide financière pour la section gymnastique concernant l'achat de barres asymétriques), et d'autre part aux crédits alloués pour l'équipement des services et la réalisation de divers travaux.

Les crédits concernant les opérations d'équipement se répartissent comme suit :

OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT	BP 2020
Total 74-Bâtiments scolaires (dont AP n°11)	1 624 550 €
Total 80-Opérations foncières (dont AP n°6)	352 000 €
Total 79-Travaux de voirie	301 000 €
Total 76-Hôtel de ville	117 510 €
Total 14-Centre Aragon	102 350 €
Total 16-Restaurant scolaire	71 312 €
Total 760-Techniques d'information et de communication (TIC)	50 516 €
Total 81-Bâtiments sportifs	34 100 €
Total 11-Autres bâtiments	33 450 €
Total 60-Pôle enfance	33 007 €
Total 77-Centre technique	31 800 €
Total 17-Médiathèque	31 110 €
Total 30-Salles municipales	30 980 €
Total 10-Espaces Verts & Environnement	29 300 €
Total 15-Cinéma	4 400 €
Total 18-Police municipale	3 630 €
Total 50-Pole Associatif	915 €
Total 62-Secteur Jeunesse	850 €
TOTAL	2 852 780 €

- **Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées** : Le montant global de 595 K€ comprend 592 475 € de capital d'emprunts à rembourser, contre 536 675 € inscrits en 2019, soit une hausse de 10,40%. S'ajoute également 2 500 € pour le remboursement annuel de l'avance consentie par le Centre National du Cinéma.
- **Compte 020-Dépenses imprévues** : la dotation inscrite pour 32 232 € pourra être utile en cas de travaux impérieux ou d'équipement devenus défectueux à remplacer.

## 2.3. Plan pluriannuel des investissements (PPI)

Depuis le 1<sup>er</sup> Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) mis en place par la Commune au Budget primitif 2018, puis avec l'intégration l'année suivante des opérations votées en Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP), le PPI annexé au budget primitif 2020 déroule les crédits prévisionnels (RAR 2019 inclus) pour la période 2020-2022 comme suit :

INVESTISSEMENTS DEPENSES	REPARTITION PAR ANNEE BUDGETAIRE			
	BP 2020		2021	2022
	RAR 2019	Nouveaux Crédits	Prévisions	Prévisions
Travaux & Acquisitions Dont AP / CP	678 604 €	2 852 780 €	1 809 750 €	608 577 €
Hors Opération		1 065 €		

INVESTISSEMENTS RECETTES	REPARTITION PAR ANNEE BUDGETAIRE			
	BP 2020		2021	2022
	RAR 2019	Nouveaux Crédits	Prévisions	Prévisions
Travaux & Acquisitions Dont AP / CP	378 590 €	778 271 €	99 284 €	
Hors Opération				

Après examen du projet de budget 2020 par la Commission des Finances du 25 février 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions :

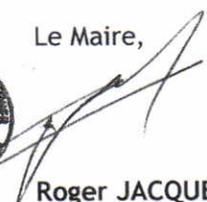
- Se prononce sur le Budget primitif 2020, annexé à la présente, de la manière suivante :
  - Section de fonctionnement : vote par chapitre, sans vote formel pour chacun des chapitres,
  - Section d'investissement : vote par opération d'équipement et par opération financière dépenses et recettes, sans vote formel pour chacun des chapitres.

**TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020 : 13 566 244,74 €** répartis de la manière suivante :

		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	Vote :	9 383 942,01 €	3 487 696,00 €
	Restes à réaliser 2019 :	16 002,73 €	678 604,00 €
	TOTAL :	9 399 944,74 €	4 166 300,00 €
Recettes	Vote :	8 808 224,14 €	2 706 089,47 €
	Restes à réaliser 2019 :	0,00 €	378 590,00 €
	Report excédent :	591 720,60 €	1 081 620,53 €
	TOTAL :	9 399 944,74 €	4 166 300,00 €

- Approuve le Plan pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2022 :
  - Dépenses : 5 950 776 €
  - Recettes : 1 256 145 €

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
St-Florent-s/Cher, le 9 Mars 2020

Le Maire,  
  
Roger JACQUET



